

Budget rectificatif 3/2018: prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

2018/2072(BUD) - 23/05/2018 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF: présenter le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3/2018 (prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie).

CONTENU: ce PBR prévoit **le financement, en 2018, de la prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie pour un montant de 500 millions d'EUR en crédits d'engagement** par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion. Les crédits correspondants devraient être affectés à la ligne budgétaire 22.02.03.02 (Turquie - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union).

Ce financement est nécessaire pour **garantir un suivi continu des interventions de la facilité financées au titre de la première tranche** de la facilité dans le cadre des budgets 2016 et 2017 qui ont été couronnées de succès, notamment pour être en mesure de continuer à payer les salaires de plus de 5.000 enseignants qui, jusqu'à présent, ont permis à plus de 300.000 enfants réfugiés en Turquie de recevoir un enseignement.

Pour rappel, la décision de la Commission relative à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie a été modifiée le 14 mars 2018 afin d'allouer un montant supplémentaire de 3 milliards d'EUR (une «deuxième tranche») à la facilité pour la période 2018-2019.

Le présent projet de budget rectificatif propose d'ajouter 500 millions d'EUR en crédits d'engagement au budget de l'UE en 2018 en tant que contribution de l'Union à la deuxième tranche, en plus des 50 millions d'EUR financés sur l'enveloppe budgétaire existante de l'aide humanitaire. Le reste de la contribution du budget de l'UE à la facilité sera proposé dans le cadre du projet de budget 2019.